



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/854
12 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Points 12 et 123 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution VII
recommandé par la Troisième Commission dans son rapport
(A/44/848, par. 78)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Etien NINOV (Bulgarie)

1. A sa 53e séance, le 5 décembre 1989, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/44/42) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution VII recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 78 de son rapport (A/44/848). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son président. Le Président du Comité des conférences a également fait une déclaration orale.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/44/SR.53).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution VII recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 78 de son rapport (A/44/848), il n'y aurait pas lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires. Cependant, la tenue à New York - comme le prévoit le paragraphe 3 du projet de résolution - de la réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles constituerait une dérogation aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, datée du 18 décembre 1985.
